

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Mollégès - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2014/2017 - Tranche 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Mollégès pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017.

• EXTENSION DU CIMETIERE

La commune souhaite agrandir le cimetière car le nombre d'emplacements disponibles est devenu insuffisant. L'extension projetée sera réalisée sur un emplacement réservé qui avait été prévu à cet effet lors de l'élaboration du POS.

Les travaux consisteront notamment à réaliser les opérations suivantes :

- le terrassement et le busage d'un ruisseau par des caniveaux ;
- l'installation de prise d'eau et évacuations ;
- la construction d'un mur d'enceinte avec portails ;
- l'aménagement des allées et des dalles pour sépultures ;
- l'édification d'un columbarium.

Le montant de l'opération prévue sur la tranche 2017 s'élève à 450.000 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 360.000 €

• AMENAGEMENT ENTREE EST

Dans le cadre du programme de mise en sécurité de l'ensemble des accès principaux du village, l'entrée Est est le dernier aménagement à réaliser.

Le projet consiste en la création de trottoirs, après busage du fossé, depuis le cimetière jusqu'aux logements de Val-Durance. La largeur de la chaussée sera réduite, afin de limiter la vitesse des véhicules entrant dans le village, et l'éclairage public vétuste sera remplacé par un éclairage à leds.

Le montant de l'opération prévue sur la tranche 2017 s'élève 544.447 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 435.558 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2014/2017 s'élève à 994.447 €HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 795.558 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n°231 du 22 octobre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL